



Prix de l'ACTU

Table des matières

Contexte et objectifs

- Que sont les prix de l'ACTU?
- Valeurs fondamentales de la Vision 2040

Prix de l'ACTU

- Prix de leadership des entreprises
- Prix de leadership des individus

Renseignements sur les mises en candidature

- Admissibilité
- Mise en candidature
- Résumé de la mise en candidature
- Documents justificatifs

Comité d'évaluation et processus

- Pertinence pour la Vision 2040
- Démonstration d'une réalisation exceptionnelle
- Calendrier de l'initiative ou du projet
- Les impacts à long et à court terme sur l'industrie canadienne du transport collectif



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Que sont les prix de l'ACTU?

Les Prix de l'ACTU reconnaissent les réalisations exceptionnelles de personnes, d'organisations et d'entreprises de l'industrie du transport collectif au Canada, tel que représentées par l'ACTU.

Le transport collectif est un service d'une importance cruciale, offert à tous les jours dans nos municipalités, provinces et territoires, à travers le Canada. Depuis sa création en 1904, l'ACTU a défendu le rôle de l'industrie du transport collectif au Canada. En fournissant et en soutenant ces services, les membres de l'ACTU ont fait preuve d'un niveau extraordinaire d'innovation et d'engagement envers la prestation de services de transport collectif de qualité. Reconnaître ces contributions et ces réalisations est une priorité au sein de l'ACTU.

Bien que des individus et des organisations aient été reconnus au fil des ans, un programme de prix a été créé en 2001. Le programme honore le meilleur de l'industrie du transport collectif au Canada en reconnaissant et en célébrant les contributions que les membres de l'ACTU ont emmenées en faveur du progrès transport collectif, ainsi que l'apport de l'industrie du transport collectif à la croissance et au succès de notre pays.

Les anciens lauréats ont démontré comment leurs réalisations exceptionnelles ont aidé l'industrie du transport collectif à répondre aux besoins de l'évolution de nos municipalités et ses attentes de la société canadienne, voire même de l'influencer. Les lauréats des prix de l'ACTU sont des pionniers dans leurs domaines respectifs – la crème de la crème. Par conséquent, les prix de l'ACTU sont devenus le point saillant des réalisations de l'industrie, ainsi que lors des conférences annuelles de l'ACTU.

Le prestigieux programme de prix de l'ACTU reconnaît les réalisations d'un système de transport collectif, d'organismes, de municipalités et d'entreprises membres dans deux catégories :

1. **Entreprise. Les Prix de leadership des entreprises** augmentent la visibilité positive et le prestige d'une entreprise, en mettant en lumière des initiatives de transport collectif remarquables, exceptionnelles et méritantes, les avancées et les produits des membres opérationnels et corporatifs.
2. **Individuel. Les Prix de leadership des individus** font du bien au moral en reconnaissant le travail exceptionnel et remarquable en faveur de l'amélioration des produits et services de l'industrie du transport collectif, ainsi que le dévouement et l'esprit d'innovation des employés, des bénévoles et des sympathisants de l'industrie.



Derrière ces catégories de prix, les membres de l'ACTU donnent l'exemple en fixant des objectifs ambitieux pour améliorer le transport collectif dans nos collectivités. Des projets et des initiatives sont en cours d'élaboration, avec le but de répondre aux thèmes stratégiques de la Vision 2040 de l'ACTU et l'évolution, ainsi qu'aux besoins changeant des municipalités et de la société canadiennes.

Les prix sont décernés par un comité de 12 membres en fonction des candidatures soumises par les membres de l'ACTU. Tous les membres de l'ACTU peuvent soumettre des candidatures dans n'importe quelle catégorie.

La Vision 2040

En 2009, l'ACTU a élaboré un cadre sectoriel, [la Vision 2040](#), avec comme objectif de de guider les réseaux de transport collectif canadiens au cours des 30 prochaines années. Cette vision soutient les contributions du transport collectif à la qualité de vie, la nature des changements susceptibles de se produire dans nos collectivités d'ici 2040 et leurs répercussions sur le transport collectif. Ce concept repose sur plusieurs grands thèmes :

- **Placer le transport collectif au cœur des collectivités** grâce à des cadres stratégiques et décisionnels plus efficaces au sein du gouvernement et à une meilleure planification et conception de la collectivité.
- **Révolutionner le service** dans tous les types de collectivités grâce à l'expansion et à l'innovation, de sorte que les réseaux de transport collectif puissent à la fois encourager la demande croissante et y réagir, à mesure qu'ils s'adaptent à l'évolution des paysages urbains.
- **Mettre l'accent sur les clients** et accélérer la prestation de services de transport collectif souples et intégrés, qui répondent aux besoins d'une clientèle de plus en plus diversifiée, dans des environnements d'exploitation en évolution et d'une société changeante.
- **Rendre le transport collectif plus écologique** pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- **Assurer la santé financière** au moyen d'une infrastructure de transport collectif améliorée et d'investissements dans l'exploitation faits par tous les ordres de gouvernement; d'approches plus progressives de création de revenus; et de nouveaux gains en efficacité dans la prestation des services.
- **Renforcer les connaissances et la pratique** afin que l'industrie canadienne du transport collectif puisse réagir plus efficacement aux possibilités et aux défis futurs.

En soumettant une candidature, les proposants doivent décrire comment la réalisation rencontre les objectifs de la Vision 2040.



PRIX DE L'ACTU

Prix de leadership des entreprises de l'ACTU

Les mises en candidature sont acceptées dans les cinq catégories suivantes :

1. Marketing et Communications

Ce prix récompense une élaboration et une mise en œuvre exceptionnelles d'initiatives en matière de communications de marketing, y compris la publicité, les communications d'entreprise et les relations publiques. La réalisation doit démontrer comment elle a contribué à l'amélioration de l'organisation et a eu un impact significatif sur l'industrie du transport collectif, c'est-à-dire une utilisation accrue du transport collectif, un changement dans la façon dont les clients reçoivent l'information, etc. Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.

2. Développement durable

Ce prix récompense les entreprises et les réseaux de transport collectif dont les activités ou les projets ont eu un impact positif ont eu un effet important sur les enjeux et les défis environnementaux actuels de l'industrie du transport collectif. Les résultats peuvent comprendre des concepts et des processus entièrement nouveaux ou le réaménagement d'équipement existant qui se traduisent par la protection des ressources limitées, des économies de coûts ou des avantages environnementaux mesurables.

Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.

3. Sûreté et sécurité

Ce prix récompense les entreprises et les réseaux de transport collectif pour leur engagement à l'égard de l'amélioration de la sûreté et la sécurité, par le développement et la mise en œuvre de programmes efficaces de sûreté et de sécurité. Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.



4. Innovation

Ce prix récompense les entreprises et les réseaux de transport collectif pour leur engagement envers l'innovation technologique ou l'innovation par le biais de programmes non techniques, d'activités, de la prestation de services, de l'accessibilité et du développement de produits et services. Les résultats, qui se traduisent par une plus grande efficacité opérationnelle ou des économies, peuvent inclure l'un ou l'autre des éléments suivants :

- nouveaux processus, programmes ou équipements techniques;
- nouveaux processus ou programmes non techniques (p. ex. Formation continue, meilleures pratiques de gestion, programmes de mentorat, etc.);
- amélioration des processus et des programmes techniques ou non techniques en place;
- amélioration de l'équipement existant.

Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.

5. Équité, diversité et inclusion

Ce prix récompense les initiatives, les programmes et les activités de sensibilisation spécifiques au transport collectif entrepris par les entreprises ou les réseaux de transport collectif et/ou leurs propriétaires municipaux. Les candidatures doivent démontrer un engagement à créer et à promouvoir l'inclusion, l'accessibilité et la diversité dans le milieu de travail et au sein de la communauté, visant des personnes de tous genres, religions, races, couleurs et origines. Cela pourrait inclure les pratiques d'embauche, les avantages sociaux, la culture du lieu de travail, initiatives et programmes ainsi que l'expérience-clients et communautaire. Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.



Prix de leadership des individus de l'ACTU

Les mises en candidature sont acceptées dans les cinq catégories suivantes :

1. Excellence

Le prix d'excellence vise à récompenser une seule contribution importante faite par une personne, qui a entraîné l'amélioration d'une initiative en matière de transport collectif au nom de son organisation. Ce prix peut être remis à un employé d'un membre de l'ACTU, à un bénévole ou à un militant.

2. Le Prix Edward J. Dowling pour service distingué

Ce prix récompense les individus de notre industrie qui ont offert un service exceptionnel pendant une période de dix ans ou plus, à titre de professionnels du transport collectif. Ce prix vise à reconnaître un membre de l'ACTU qui a rehaussé la réputation de la profession dans le secteur du transport collectif au Canada.

3. Héroïsme

Ce prix est remis aux individus ayant accompli un acte héroïque ayant sauvé une vie. L'acte sous-entend qu'il n'existe aucun lien de responsabilité entre l'individu et la personne en danger et doit aller bien au-delà du sens du devoir commun.

4. Leadership jeunesse

Ce prix récompense les personnes de 35 ans et moins, œuvrant dans l'industrie du transport collectif, qui ont fait preuve d'un leadership, d'un esprit d'initiative et d'une implication exceptionnelle en faveur du transport collectif. Les personnes qui méritent ce prix sont inspirées et sont engagés à mettre en œuvre des projets et des programmes innovants et ont aider les autres à apprendre et à grandir.

5. Le Prix William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie

Nommé en l'honneur du premier président de l'ACTU (1904--1906), le prix William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie est remis à une personne qui s'est impliquée de façon exceptionnelle dans la promotion du transport collectif au Canada. Le prix reconnaît les efforts exceptionnels et constants fournis par un employé du transport collectif ayant au moins 25 ans de service. Les lauréats du prix William G. Ross deviennent membres du temple de la renommée de l'ACTU et peuvent assister aux conférences de l'ACTU sans payer les frais d'inscription.



RENSEIGNEMENTS SUR LES MISES EN CANDIDATURE

Admissibilité

Tous les membres en règle de l'ACTU sont admissibles à recevoir un prix de l'ACTU. À l'exception du prix William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie, du prix Edward J. Dowling pour service distingué et du prix Innovation, **chaque mise en candidature doit être lié à une initiative ayant été planifiée, produite et parachevée au cours des deux années précédant la date limite.** Un projet peut avoir débuté avant les deux années précédentes, mais la finalisation et l'évaluation du projet doivent avoir eu lieu au cours des deux dernières années.

Mise en candidature

- Les mises en candidature peuvent être présentées en français ou en anglais.
- Un maximum d'une nomination par catégorie par organisation seront acceptées.
- Une candidature pour une activité, un programme ou un individu ne peut être soumise que dans une seule catégorie.
- Chaque mise en candidature doit être présentée et téléversée individuellement.
- Les candidatures doivent inclure une justification expliquant pourquoi l'initiative ou le programme a été mis en œuvre et démontrant les améliorations par rapport à l'objectif de l'initiative ou du programme.

Résumé de la présentation

Chaque formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et inclure toutes les informations demandées pour la catégorie. Lisez attentivement les directives pour vous assurer que votre mise en candidature se trouve dans la bonne catégorie. Chaque formulaire de mise en candidature doit compter au maximum trois pages et utiliser une police de caractères 12 points, à l'exception du prix William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie qui peut aller jusqu'à cinq pages.

Vous devrez répondre à trois questions principales et être le plus précis possible. Donnez des détails sur le programme ou les réalisations individuelles sous ces thèmes :

Contexte et objectives

- Décrivez la réalisation, l'objectif de l'initiative et la façon dont elle répond à un thème stratégique de la Vision 2040 de l'ACTU.
- Décrivez comment la candidature faisait montre de leadership et a contribué au progrès d'un programme ou service.



Mise en œuvre de projet ou de programme

- Comment avez-vous communiqué les objectifs de l'initiative à l'interne et à l'externe?
- Fait-il preuve de créativité et d'innovation ?
- Expliquez comment l'initiative a surmonté les défis.
- Décrivez la mise en œuvre et son résultat.

Évaluation et résultats

- Quantifiez le succès de l'initiative et la façon dont elle a atteint son objectif.
- Effectuez une analyse qualitative des résultats de la réalisation et de son incidence sur l'industrie du transport collectif en général.
- Démontrez que les résultats justifient les efforts requis.
- Décrivez les améliorations et/ou les économies qui ont été réalisées.

Les candidatures seront également évaluées sur les points suivants :

- La qualité de la rédaction de la candidature, c'est-à-dire l'absence d'erreurs.
- La facilité de compréhension et de suivi de la candidature.
- Le matériel de support requis a été inclus
- La candidature globale est créative, originale et digne de recevoir un prix.

Le résumé clarifie la présentation et permet aux juges de comprendre la justification et la réussite que sous-tend chaque mise en candidature.

Documents justificatifs

Prix de leadership des entreprises :

- Les documents justificatifs se limitent à un document PDF d'une à deux pages.
- Les documents supplémentaires ne seront pas examinés par le comité des prix de l'ACTU.

Prix de leadership des individus :

Reference letters should be submitted to lend support to the nomination, as follows:

- Une lettre de recommandation est requise pour les prix Excellence, Leadership jeunesse et Héroïsme
- Deux lettres de recommandation sont requises pour la catégorie Service distingué
- Trois lettres de recommandation pour le prix William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie.

Sans les lettres de référence requises, les mises en candidature ne seront pas acceptées.



COMITÉ D'ÉVALUATION ET PROCESSUS

Le comité d'évaluation des prix est composé du sous-comité des prix de l'ACTU, qui regroupe des professionnels du transport collectif et des membres en règle de l'ACTU. Toutes les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport aux thèmes stratégiques de la Vision 2040 et dans quelle mesure le programme ou la réalisation personnelle y était conforme
- Démonstration d'une réalisation exceptionnelle grâce à une initiative ou une contribution individuelle
- La date de lancement de l'initiative ou du projet ne peut être antérieure à deux ans avant l'année de présentation (à l'exception des prix Innovation, Edward J. Dowling pour service distingué et William G. Ross pour l'œuvre de toute une vie)
- Les répercussions à court et à long terme sur l'industrie canadienne du transport collectif

Les mises en candidature sont évaluées au moyen des formulaires de mise en candidature en ligne de l'ACTU. Les juges notent chaque mise en candidature selon les critères d'une catégorie figurant dans le formulaire de participation en ligne. Les points attribués à chaque critère varient de zéro à cinq, à la discrétion des juges. Le choix d'un récipiendaire de prix est atteint sur la base d'une discussion et d'un consensus entre les juges. Au cours du processus, les juges peuvent :

- demander des renseignements supplémentaires ou des précisions afin de prendre une décision éclairée;
- modifier, le cas échéant, la catégorie de prix d'une mise en candidature afin qu'elle corresponde mieux à la mise en candidature.
- reporter l'examen d'un prix à une année ultérieure s'ils le jugent convenable (c.-à-d. si des résultats ou des renseignements sont nécessaires pour prendre une décision éclairée).

